



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 27 février 2015 à 15 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Madame Sylvie Lopez.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Simone Anglade, Annie Bel, Sylvie Lopez, Messieurs Jean-Claude Anglars, André At, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezanges, Éric Cantournet, Michel Costes, Jean-Louis Denoit, Jean-Claude Fontanier, Alain Pichon,

Membres absents ou excusés : Madame Annie Cazard, Messieurs Jacques Barbezanges, Bertrand Cavalerie, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Jean-Louis Grimal, René Lavastrou, Serge Roques, Jean-Louis Roussel, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Lionel Coursières, Éric Flores, directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Monsieur Michel Galtier, Alain Garibal

Membre de droit : Monsieur le Préfet représenté par Monsieur Richard Mir.

Date de convocation : 4 février 2015.

## 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu le rapport n° 2

Considérant que le compte administratif 2014 fait apparaître les résultats suivants :

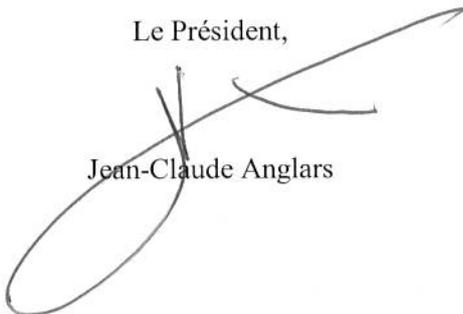
	Résultats (section de fonctionnement)	Solde d'exécution (section d'investissement)
Total des autorisations budgétaires :	17 494 599,60 €	10 279 799,78 €
Réalisé en recettes :	16 715 611,39 €	4 409 758,51 €
Réalisé en dépenses :	16 065 143,36 €	4 113 435,18 €
Solde d'exécution :	650 468,03 €	296 323,33 €
Résultat reporté (année antérieure) :	997 748,31 €	338 805,52 €
Total (résultat de l'exercice) :	1 648 216,34 €	635 128,85 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents étant précisé que le président n'a pas pris part au délibéré et au vote, le conseil d'administration :

- approuve le compte administratif 2014 établi par l'ordonnateur,
- approuve le compte de gestion établi par le payeur départemental.

Fait à Rodez, le 11 MARS 2015

Le Président,



Jean-Claude Anglars